rébellion, que comme d'un effort désespéré de la part des tories, pour reconquérir ce pouvoir dont, d'après la déclaration recente et solennelle de la province, ils ont usé avec injustice, et dont on ne leur permettra plus la possession."

Le *Hamilton Journal* nous apprend que les tories ont voulu passer à Guelph des résolutions condamnant l'indemnité. Mais les réformistes se sont trouvés plus nombreux qu'eux et ont passé un vote de confiance dans le ministère. C'est quelque chose de dur à digérer pour les agitateurs ! Il paraît pourtant qu'il en a été de même dans le township de Murray et dans plusieurs autres endroits du Haut-Canada.

Nous lisons dans le *Transcript* de vendredi :

" Un correspondant de la *Gazette* de Montréal rapporte que, dans la nuit du 22 février, environ 400 LOYAUX habitants de Melbourne ont brûlé en effigie MM. Lafontaine, Hincks et Baldwin."

C'est en effet une grande *preuve* de *loyauté !* C'est de la loyauté à la façon du *Transcript* et de ses chers associés.

Une lettre de Québec nous apprend la mort de M. Louis Antoine Montminy, curé de St. Gervais. M. Montminy est mort subitement dans la soirée de mercredi. Notre correspondant ajoute que M. le curé de St. Gervais était un homme distingué par ses talents et ses connaissances, outre qu'il était un bon et pieux prêtre. Il était de la Société de Trois Messes.

Nous voyons, depuis quelque temps, que les habitants d'un bon nombre de paroisses en bas de Québec, sur la côte du sud, se sont assemblés dans leurs localités respectives, et ont passé des résolutions en faveur de la construction du chemin de fer projeté entre Québec et Halifax; ils ont même résolu de donner le terrain nécessaire à cet objet. C'est là du patriotisme et de l'esprit d'entreprise. Espérons que les paroisses, qui ne se sont pas encore prononcées au sujet de cette grande œuvre, se hâteront de le faire ; car plus les difficultés de l'entreprise diminueront, plus aussi les chances de succès augmenteront et plus aussi Québec pourra croire à un surcroit de commerce et de prospérité.

Il paraît que mercredi dernier les honorables membres de l'assemblée législative de cette province ont dit des rieus pour rien et sur rien, pendant près de six heures ; c'est le *Pilot* au moins qui le dit. En ce voyant, M. Wilson, membre pour London, s'est levé, et a dit que n'ayant rien à dire il désirait raconter une petite histoire. " Il y avait, M. l'orateur, a-t-il ajouté, dans le parlement du Haut-Canada, dans le bon vieux temps, un certain membre qui n'avait jamais parlé et ne parle jamais qu'une seule fois dans la chambre, et encore cesse-t-il lorsque, comme ce soir, tout le monde eût parlé pendant six heures de temps. Ce membre, comme quelques-uns de mes honorables collègues ici, était devenu tout impatienté : mais comme il avait une *petite* difficulté à parler, il n'en bégayait que plus, lorsqu'il était fâché. Aussi l'hon. membre se lève-t-il, et s'adressant avec grande peine à la chambre : " Me-me-me-monsieur l'o-l'o-l'orateur, dit-il, ce se-se-serait un grrrrrand aaaavantage pour le pe-pe-pe-pays, si le tou-tou-tout pu-pu-puissant a-a-avait affli-fli-fligé, tous les zo-zo-zo-norables mem-mem membres de ceeeeette chchchambre comme je-je-je-le suis."

Nous voyons par nos derniers journaux d'Angleterre qu'à la chambre des communes Sir Robert Inglis, secondé par M. Spooner, a fait motion qu'il soit présenté à la Reine une adresse, demandant copie de toute correspondance du lord-lieutenant d'Irlande à Lord Grey, relativement au rang des prélats catholiques-romains en Irlande. Sir Robert Inglis a fini par se plaindre de la reconnaissance de ces dignitaires catholiques romains, et dire que ça avait été fait sans la sanction de Sa Majesté. Lord John Russell a répondu qu'il ne trouvait pas hors de propos d'accorder aux prélats catholiques romains en Irlande et dans les colonies les titres et dignités qu'on leur accorde communément dans la société. Il ajouta qu'il ne croyait pas que la correspondance en question pût fournir à l'hon. baronet les renseignemens qu'il désirait ; que néanmoins il ne s'opposait pas à la motion. La motion a passé dans l'affirmative.

☞ Le *Herald* de CE MATIN contient le discours d'inauguration que le général Taylor a prononcé HIER A MIDI au Capitole, à Washington. Nous en parlerons vendredi.

AFFAIRE DE ROUTINE.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, MARDI, 27 FÉVRIER.—Vingt-et-une pétitions sont présentées et mises sur la table.—L'hon. M. Cameron de Kent, présente—Réponse à une adresse du 15 du courant, demandant des papiers relatifs à l'amélioration du havre de Cobourg ; aussi, Réponse à une adresse de même date, demandant la correspondance relative à la destitution de William Ireland, écuyer :—Pour être imprimée. —L'hon. M. Hincks présente le premier rapport du comité permanent des impressions : renvoyé au comité pour lundi prochain, et pour être imprimé.—L'hon. M. Boulton, du comité des ordres permanens, fait rapport, que les avis nécessaires ont été donnés pour les petitions de Frederick C. Capreol et de Andrew Geddes et autres, et que les pétitions de la nouvelle compagnie du gaz de la cité de Montréal—de J. Bedard et autres—de George O'Kill Stuart et autres—de G. D. Watson et autres—de J. G. Mackenzie, écuyer,—et de Robert Cairns, ne sont point de nature à exiger publication d'avis—L'Hon. M. Boulton présente les résolutions suivantes, comme étant le rapport final du comité de l'élection contestée de Stormont :—Résolu,—Que le statut provincial 6 Vic. chap. I. exige qu'il soit donné un avis de huit jours francs fixant le temps et le lieu pour faire une élection ; Résolu,—Que le dit avis n'a pas été donné pour l'élection d'un membre pour représenter le comté de Stormont dans le présent parlement ; Résolu,—Que le comité n'a pas raison de croire que le résultat de la dite élection a pu être affecté par cette irrégularité ; Résolu,—Que Alexander McLean, écuyer, le membre siégeant pour le comté de Stormont, est dûment élu pour le dit comté durant le présent parlement ; Résolu,—Que la défense du membre siégeant n'est ni frivole ni vexatoire ; Résolu,—Que la conduite de l'officier-rapporteur à la dite élection, en donnant l'avis d'icelle, n'était pas conforme à l'acte 6me Viet. chap. I. —L'hon. M. Baldwin transmet à M. l'orateur le message suivant de son excellence, lequel est lu par M. l'orateur :— " Le gouverneur-général transmet, pour l'information de l'assemblée législative, copie d'une correspondance au sujet de l'établissement d'un système général de postes dans les provinces anglaises de l'Amérique du Nord."

L'hon. M. Price, fait motion que cette chambre se forme en comité pour considérer la convenance de voter une appropriation pour les écoles élémentaires. L'hon. M. Price, par ordre du gouverneur-général, informe la chambre que son excellence connaissant le sujet de cette motion, la recommande à la considération de la chambre. La chambre se forme alors en le dit comité et passe une résolution dont il sera fait rapport demain.—M. Henry Smith fait rapport des résolutions passées en comité, vendredi dernier au matin, relativement à l'indemnité pour les pertes de 1837 et 1838; L'hon. M. LaFontaine propose, que la question de concours soit maintenant séparément mise sur chacune des dites résolutions.—M. Chauveau propose, en amendant, que les dites résolutions soient de nouveau renvoyées au comité, dans le but de retrancher le proviso contenu dans la cinquième résolution; et la chambre ayant continué à siéger jusqu'après minuit mercredi matin; Et la question ayant été mise sur l'amendement; la chambre s'est divisée :—*Pour* :—Messieurs Chauveau, Davignon, Laurin, Papineau, Wilson.—5. *Contre* :—MM. Armstrong, Badgley, le Procureur-Général Baldwin, Beaubien, le Solliciteur Général Blake, Boulton de Norfolk, Boutillier, Brooks, Burritt, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Christie, Crysler, DeWitt, Dickson, le Solliciteur Général Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hall, Holmes, Johnson, Procureur Général LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Lyon, Macdonald de Glengary, Macdonald de Kingston, MacNab, Malloch, McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrisson, Nelson, Notman, Polette, Price, Prince, Robinson, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott des Deux-Montagnes, Seymour, Sherwood de Brockville, Smith de Durham, Smith de Frontenac, Smith de Wentworth, Stevenson, Taché, Thompson, Viger, Watts.—67 ; Ainsi elle a été rejetée.—La première résolution étant alors lue de nouveau ; L'hon. M. Cayley propose, en amendement, de substituer les mots suivants : " Qu'afin de constater l'étendue des pertes et dommages que les loyaux habitans du Bas-Canada ont soufferts durant les années 1837 et 1838 par le fait d'hommes violens et sans loi, qui ont pris les armes contre leur souveraine, une humble adresse a été unanimement adoptée par l'assemblée législative de cette province, le 29me jour de février, 1845, et par elle présentée au très-honorable Charles Théophilus Baron Metcalfe, alors gouverneur-général d'icelle, priant son excellence de vouloir bien faire adopter quelques mesures aux fins d'assurer aux habitans de cette partie de la province, ci devant le Bas-Canada, une indemnité pour les pertes qu'ils ont essuyées pendant la rébellion de 1837 et 1838." *Pour* :—Messieurs Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Crysler, Dickson, Gugy, Macdonald de Kingston, MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville, Smith de Frontenac, Stevenson, Wilson.—20. *Contre* :—Messieurs Armstrong, le Procureur Général Baldwin, Beaubien, le Solliciteur Général Blake, Boulton de Norfolk, Boutillier, Burritt, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, le Solliciteur Général Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, Johnson, le Procureur Général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Macdonald de Glengary, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrisson, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott des Deux-Montagnes, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, Viger, Watts.—52.—Cette dernière division, avec quelques légères variantes, a été celle qui a eu lieu successivement sur les autres résolutions et amendements. Et les résolutions du ministère avec l'amendement de M. Boulton ayant ainsi passé dans l'affirmative ; L'hon. M. LaFontaine présente un bill pour indemniser les personnes dont les propriétés ont été détruites dans le Bas-Canada durant la rébellion de 1837 et 1838 ; seconde lecture, vendredi prochain.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, MERCREDI 28 FÉVRIER.—Quatorze pétitions sont présentées et mises sur la table. M. Laurin fait un rapport favorable sur la pétition de B. Marquette et autres, et présente un bill pour incorporer l'association des instituteurs du district de Québec ;—seconde lecture, 14 *mars* : M. George Sherwood, obtient un congé d'absence pour deux semaines à compter de cette date, pour affaires pressantes ; M. Burritt obtient un congé d'absence pour huit jours, pour affaires pressantes ; M. Boutillier et M. Lemieux sont ajoutés au comité des bills pour incorporer les compagnies des chemins et ponts. M. Fortier fait rapport des résolutions suivantes, passées en comité, lundi dernier,—lesquelles sont adoptées ;— 1°. Résolu,—Qu'il est expédient de révoquer cette partie de l'acte 9 Victoria, chap. 28, qui a rapport à l'enrôlement et aux amendes imposées sur les Quakers, Ménonistes et Tunkers, et pour y substituer d'autres dispositions ; 2°. Résolu,—Qu'il est expédient de remettre en vigueur les dispositions contenues dans l'acte 4 et 5. Vict. chap. 2, relativement au mode de prélever et approprier les amendes de la milice ; L'Hon. M. Merritt présente alors un bill pour révoquer en partie et amender l'acte qui règle la milice dans cette province, en ce qu'il a rapport à l'enrôlement et aux amendes imposées sur les Quakers, Ménonistes et Tunkers ; seconde lecture, lundi prochain. M. Dumas fait rapport de la résolution suivante passée en comité, hier, laquelle est adoptée : Résolu.—Qu'il est à désirer qu'une somme de cent mille louis soit prélevée sur la vente des terres publiques de cette province pour le maintien et le soutien des écoles élémentaires et que le montant des deniers qui, d'abord prélevés par la vente des terres en question, sera suffisant pour créer un capital qui produira la dite somme annuelle de cent mille louis, au taux de six pour cent par année, soit réservé à cette fin ; l'Hon. M. Price présente alors un bill pour prélever un revenu de cent mille louis sur les terres publiques du Canada pour répandre l'éducation élementaire ; seconde lecture, mercredi prochain. Le bill pour amender les lois qui règlent les lettres de change et les billets promissoires à l'intérieur, et le protêt d'iceux, est lu une *seconde fois*, et renvoyé à un comité. Le bill pour abolir l'emprisonnement pour dettes et pour punir les débiteurs frauduleux, et le bill pour protéger les personnes qui résident dans le Haut-Canada contre l'emprisonnement pour dettes dans le Bas-Canada, sont retirés. Le bill pour prévenir des dispositions frivoles et vexatoires, est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité.

DE TOUT UN PEU.

PAROISSE.—Une proclamation vient d'ériger civilement la paroisse de *St. Placide*, dans le comte de Deux-Montagnes.

AVOCATS.—La *Gazette Officielle* de samedi contient la nomination, comme avocats, de C. A. N. Leclère et Moïse Branchaud, écrs.

TOWNSHIP.—Une proclamation vient d'ériger civilement le nouveau township de *Waltham*, dans le comté d'Ottawa, et le nouveau township de *Mansfield*, dans le comté d'Ottawa.

SENTENCE COMMUÉE.—Un nommé Morris, convaincu du meurtre de sa femme, et condamné dernièrement à la peine de mort, vient d'avoir sa sentence commuée par Son Excellence le gouverneur-général en une réclusion perpétuelle a la pénitencerie provinciale.

TEMPÉRANCE.—Les journaux de Québec nous annoncen que 1350 personnes viennent de s'associer à la température, dans la paroisse de St. Roch de Québec.

NAVIGATION.—Les journaux du Haut-Canada nous apprennent que la navigation est ouverte entre Toronto et Hamilton, et que les steamers voyagent entre ces deux villes.

TAYLOR.—Le général Taylor, président des Etats-Unis, est arrivé à Washington le 23 février. Les journaux nous apprennent qu'il a reçu, tout le long de sa route, une ovation continuelle. Son entrée à Washington a été un vrai triomphe. Aux dernières dates, il était légèrement indisposé. Il a dû, hier, prendre les rênes du gouvernement, pendant que M. Polk rentrait dans la vie privée.

EXPORTATION.—Le *Telegraph* de Prescott dit que durant cet hiver il n'y a pas eu moins de 20000 bêtes à cornes achetées, argent comptant, en Canada par les Americains. Il ajoute qu'ils achètent aussi une grande quantité de grain. Que sera-ce donc lorsque le bill de réciprocité sera passé des deux côtés de la frontière ?

CALIFORNIE.—Les dernières nouvelles de Californie portent que l'émigration y arrivait toujours de toutes parts. Les vols continuaient et les meurtres ne diminuaient pas. Bel état de chose, en vérité !

CONVERSION.—Il y a quelque temps, nous avions oublié de mentionner la conversion à Wilmington, Etats-Unis, de M. David Fulton, un des rédacteurs du *Wilmington Journal*. Il était fils d'un ministre presbytérien, et reçut l'éducation propre à un ministre de cette secte. Mais ayant quitté Belfast, lieu de sa naissance, et s'étant rendu (il y a dix ans) aux Etats-Unis, il se mit à étudier le Catholicisme. La grâce lui fit entrevoir la lumière, et bientôt après il eût la consolation d'être reçu dans le sein de l'église catholique.—Il vient de décéder à Wilmington, dans la 27e année de son âge.

TREMBLEMENT DE TERRE.—Le 23 janvier, il y a eu à St. Domingue une secousse de tremblement de terre. Plusieurs maisons ont souffert, mais il ne paraît pas qu'il y ait eu de vies de perdues.

CHEMINS DE FER.—Nous voyons par un tableau publié dans le *Herald* de Montréal qu'au 1er. janvier 1849 il n'y avait pas moins de 6421 milles de chemin de fer en activité dans les différents Etats de l'Union américaine.

PÈRE MATHEW.—Le père Mathew, en Irlande, *doit*, dit-on, y être fait évêque.

CONVERSION.—Le *Journal des Villes et des Campagnes* dit qu'au pensionnat de St. Nicolas à Courtrai [France], une dame anglaise vient de faire abjuration du protestantisme et d'embrasser le catholicisme. Cette dame a été reçu dans le sein de l'église catholique par Mgr. Monnet, vicaire apostolique de Madagascar, et qui avait eu la bonté de se rendre de Paris à Courtrai expressément pour cet objet.

PROTESTANTISME—Le *Western-Times* prouve clairement que l'Evêque protestant d'*Exeter* est des plus *heureux* dans le choix de ses gendres. Car il paraît que ses filles marient toutes de jeunes ministres qui ont (?) tant de capacité, qu'immédiatement après leur mariage, ils reçoivent de grosses sinécures. C'est sans doute pour la plus grande gloire de Dieu !

TRÈS-AGÉE.—La T. H. Lady Juliana Howard, qui vient de décéder en Angleterre, était âgée de 99 ans. Elle était fille du quatrième Comte de Carlisle, et avait vu cinq règnes.

LA BANQUE DE MADRID.—La banque de San Fernando a Madrid vient d'être réorganisée ; son capital sera de 200 millions de réaux, divisé en 100,000 parts de 2,000 réaux chaque.

ESPAGNE.—La manie barbare du duel est en honneur à Madrid aussi bien qu'à Paris, aux Etats-Unis, voire même à Montréal. Le général Narvaez, président des ministres, a été offensé de quelques paroles d'un député du nom de Sagasti. Il s'en est suivi un défi de la part du général, défi qui a été accepté. Les deux *champions* ont échangé deux coups de pistolet sans se blesser, et le lendemain M. Sagasti déclarait en chambre qu'il n'avait pas eu intention d'insulter le général, qui, de son coté, déclarait être satisfait. Et l'honneur est-il sauvegardé après cela ? Quelle pitié ! Quelque petitesse pour des gens d'esprit et de cœur !

RÉCOMPENSES.—Le Maréchal Radetzki vient d'être créé Duc de Custozzi, et le Feld-Maréchal Prince Win-dischgratz est fait Duc de Friedland, par l'Empereur d'Autriche. On dit que le Ban Jellachich doit être nommé Duc de Syrmica.

NOUVELLE ZÉLANDE.—Des dépêches de la Nouvelle Zélande portent que Héki est encore dans un état de troubles. Le Colonel Wakefield, fondateur de la colonie, y est mort dans le mois de novembre ; c'est M. Fox qui lui succède comme agent de la compagnie.

LE TEMPS.—Nous avons eu (hier le 1er mars) une pluie qui, jointe au doux temps que nous éprouvons depuis quelques jours, rendait le pont impraticable aux piétons. Aujourd'hui le temps est refroidi et prépare une belle glace pour les patineurs et les chaloupes à patins. *Ami de la Religion.*

RECEPTION.—Samedi le trois du courant, M. S. Robineau a subi son examen devant son honneur le juge McCord, et a été admis à la profession d'avocat ; ses interrogateurs étaient messieurs Plamondon et Lafrenaye. *Minerve.*

LECTURE PUBLIQUE.—M. D. Latte a fait une lecture, samedi soir, sur " Les établissements de bienfaisance." M. Latte a traité son sujet d'une *manière* particulière à lui et assurément toute neuve. C'était plutôt un entretien familier qu'une lecture, car au lieu de suivre son manuscrit, il s'est laissé aller au courant de l'improvisation. Il a dit tout ce qu'un cœur rempli de charité et de philantropie peut suggérer, il a montré l'effet que les établissements de bienfaisance peuvent avoir sur la morale publique, il a donné des renseignements très-intéressants sur la Société de St. Vincent de Paul qui fait des progrès immenses dans notre cité progrès proportionnés à l'excellence de ses œuvres. Nous regrettons que la foule des matières nous mette dans l'impossibilité de dire tout ce que nous a suggéré cette lecture qui a été entendue avec un intérêt bien soutenu et manifesté à plusieurs reprises. Tous ceux qui aiment à faire du bien, sont invités à s'enrôler dans la Société de St. Vincent, qui a pour but de soulager les malheureux ; les dames qui sont tout par le cœur, comme le dit bien M. Latte, ne refuseront pas de concourir dans une œuvre aussi philantropique que celle-là. *Minerve.*

SINISTRE A BOSTON.—Dans la nuit de mardi, une maison située au No. 15 de Spring Lane à Boston, et occupée par divers établissements typographiques, est devenue la proie des flammes. Un de nos confrères, le *Chronotype*, se trouve par là privé de son imprimerie. Heureusement la perte, que l'on évalue à $80,000, se trouve couverte par les assurances. *Courrier*

L'ÉMIGRATION CALIFORNIENNE.—D'après un relevé publié par un journal de New-York, le nombre des navires partis pour la Californie des divers ports de l'Union, à la date du 16 février, est de 178, à bord desquels se trouvait un total de 11,160 passagers.

UN PORC PHÉNOMÉNAL.—L'*Union* de Nashville annonce qu'il a paru au marché de cette localité un porc qui dépasse tout ce qu'avait produit jusqu'ici la gent verrine. Nous le croyons sans peine, si, comme le dit notre confrère, le quadrupède en question pesait mille livres. *Courrier.*

LE CHOLÉRA.—Le bruit répandu de l'invasion du choléra dans Paris est encore une fois prématuré. Les prétendus cas que l'on cite sont de ceux que chaque année a donné lieu d'observer depuis l'épidemie de 1832 ; *mais nous sommes heureux de pouvoir rassurer la population en affirmant* que rien, dans les hospices de la capitale, ne laisse à penser que le fléau ait fait son apparition.

ALERTE.—" Le 15 janvier, pendant la nuit, le feu a pris dans l'appartement qu'habite le Saint-Père. Heureusement il a été éteint avec tant de promptitude et de soins que le sommeil de l'auguste Pontife, qui dormait dans la pièce voisine, n'en a pas été troublé.

PARIS, 3 FÉVRIER.—Le comité de la justice s'est occupé aujourd'hui de la proposition de M. Montagné, tendant à mettre en accusation le ministère. La discussion a été pleine d'intérêt ; le comité a fait justice de la proposition, en la repoussant à la presque unanimité.

MARRAST.—Le nom de M. Marrast figure à côté des noms de l'extrême-gauche et de la montagne sur le scrutin relatif à la mise en accusation du ministère et à la proposition Billaut.

LE COMPLOT.—On a remarqué l'article suivant qui a paru dans la *Presse* le 1er février : " Si nous sommes bien informés, la journée de lundi était destinée, dans certains esprits, à un tout autre résultat que celui qu'elle a eu. On avait médité, nous assure-t-on, un coup d'Etat parlementaire qui eût amené la citation immédiate du président de la République devant l'Assemblée. L'exécution n'aurait dépendu que de l'audace de quelques personnes qui en ont manqué. En lisant le *National* d'aujourd'hui et en observant la manière plus froide dont il parle de son ancien rédacteur en chef, on pourrait admettre la réalité de ce projet, qui faisait hier soir le texte des conversations dans les salons politiques."

NAISSANCES.

A St. Félix de Valois, le 27 ult., la Dame de M. Crépeau, Ecr., N. P., a mis au monde une fille.

A Sorel, le 23 février dernier, la dame de Mr. J. B. Panet, fils, a mis au monde un fils.

DECES.

A Berthier, le 27 février dernier, à l'âge de 6 mois, Gustave-Auguste-Anselme, enfant de A. D. Bondy, écr.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,
Montréal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas-Canada, et les conditions de paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les colons :

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre.

Pour dito dito, à l'est de la rivière Chaudière et du chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dito au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dito, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vente, 4s. l'acre.

Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre.

Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque ; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres ; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre ; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il a rempli les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées ; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée,

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichement, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites ; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux Agents locaux respectifs. 3.—fois

DAMIS PAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.